



Assurance DO et responsabilité

Par **Niobee**, le **16/12/2014** à **01:58**

En copropriété j'ai fait réalisé des travaux de réouverture d'une ancienne porte dans un mur porteur.

J'ai eu l'accord de la copro en AG.

Le devis de l'artisan qui a réalisé le chantier mentionnait qu'il n'y avait pas d'offre "d'Etude béton armé et renfort en sous œuvre (Ouverture à Réouvrir étant anciennement porte palière)".

J'ai compris par là, que l'étude était inutile.

Par soucis de bien faire, j'en ai quand même appelé un, qui après lui avoir exposé la situation, m'a confirmé qu'une étude dans ce cas n'aurait que d'intérêt de me soutirer quelques centaines d'euros.

J'ai donc fait faire les travaux.

Si jamais ils s'étaient trompés et qu'un incident se produit, qui est responsable?

Puis-je prendre une quelconque assurance à postériori (les travaux sont achevés depuis moins de 24h et le chantier n'a pas été réceptionné). J'ai vu après que j'aurai pu prendre une assurance Dommage-Ouvrage avant le chantier.... mais je n'étais pas au courant!

Merci de vos réponses.

Cordialement